Cinquante troisième année. - N° 57 A Jeudi 21 mars 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 3392

78 – YVELINES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERSAILLES

Ventes et cessions

431 297 084 RCS Versailles.
ECM.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : Rue du Bois Rochefort, Zac des Perriers78500 Sartrouville.
Oppositions : Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du Code de Commerce..
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION ECM Forme juridique Société à responsabilité limitée Au capital de 10000 EUR Siège social Rue Du Bois Rochefort Zac Des Perriers 78500 SARTROUVILLE N° RCS 431297084 RCS VERSAILLES, est société absorbée. SARL GUERREIRO Forme juridique Société à responsabilité limitée Au capital de 15244,9 EUR Siège social RUE DU BOIS ROCHEFORT ZAC DES PERRIERS 78500 SARTROUVILLE N° RCS 399704394 RCS VERSAILLES, est société absorbante. Actif : 307156 euros Passif : 195422 euros Actif net apporté : 111734 euros Rapport d'échange des droits sociaux : Em rémunération de cet apport net 231 parts nouvelles de 15,245 euros de valeur nominale chacune entièrement libérées seraient créées par la société GUERREIRO à titre d'augmentation de son capital social de 3 521,60 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 2,31 parts de la société GUERREIRO pour 1 part de la société ECM. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2018 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes opérations actives et passives effectuées par ECM depuis le 1er octobre 2018 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par GUERREIRO. L a société ECM sera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L.236-14 et R.236-68 du code de commerce soit trente jours à compter de la présente publication devant le Tribunal de Commerce compétent. Montant prévu de la prime de fusion : 108212,4 euros. Date du projet : 15/01/2019 Date du dépôt : 08/03/2019, lieu du dépôt : VERSAILLES..